

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 02 Mai 2022 à 19 H 30

Date de convocation : 22 Avril 2022

**Présents** : MM. BRACCO, Maire. VARCELICE. GONCALVES. REBUT. COINT. CHENARD. CHIOETTO. DEFRANCE. GERMAIN. LASSALLE (20h15). PEREZ. PICARD. VALLOUIS.

**Excusés** : MC. ALLIGIER a donné procuration à J. BRACCO  
J. PERNET a donné procuration à J. VARCELICE  
P. POULET a donné procuration à JM. VALLOUIS  
AULAGNON.

## **Quorum atteint**

Rajout de deux délibérations :

- Bail de la pêche Besseye
- Vente de terrain tènement Jullien

**Secrétaires de séance** : Mme VARCELICE Joëlle. Mme REBUT Marilyne

## ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/03/2022

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de valider le procès-verbal de la séance tenue le 11 Mars 2022.

Sans observation de la part des conseillers municipaux, le procès-verbal du 11 Mars 2022 est approuvé **à l'unanimité**.

## APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Après que M. le Maire ait rappelé les points qui seront abordés en séance, et sans observation de la part des conseillers municipaux, l'ordre du jour du 02 Mai 2022 est approuvé **à l'unanimité**.

## CONSTITUTION DE PROVISION COMPTABLE POUR CREANCES DOUTEUSES

*Rapporteur : J. BRACCO*

### **Délibération N° 2022\_23**

Mr le Maire explique à l'assemblée que la constitution de provisions comptable est une dépense dont le champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT).

Il précise qu'une provision doit être constituée lorsque le recouvrement des restes à réaliser est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir d'informations communiquées par le comptable.

## Commune de VILLEMORIEU – PV du 02/05/2022

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code général des collectivités territoriales rend obligatoires les dotations aux provisions pour créances douteuses.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur échangent leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires par utilisation en dépenses du compte 6817 « dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants ».

Compte tenu de la faible volumétrie des restes à recouvrer depuis plus de 2 ans, le comptable public propose de constituer une provision pour un montant forfaitaire de 1 200€. S'il apparaît qu'une créance importante présente des risques d'irrecouvrabilité, le comptable le signalera en fin d'année de manière à augmenter la provision au budget n+1.

Jacques Bracco précise que cela concerne essentiellement les factures d'eau et de cantine impayées. Une somme est prévue pour cela dans le budget 2022 voté lors du précédent Conseil Municipal, en cas de présentation de non-valeur par le trésorier.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **VALIDE** la proposition du comptable public, et inscrit une provision de 1 200€ pour l'année 2022 au compte 6817 « dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget principale.

### **AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FOND DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE de VILLEMORIEU : LE « DESHERBAGE »**

*Rapporteur : M.REBUT*

### **Délibération N° 2022\_24**

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire précisé par l'article L.2122-21 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT).

Il précise que les collections de bibliothèque sont la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)

## Commune de VILLEMOIRIEU – PV du 02/05/2022

Selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des personnes publiques et privées (école, associations, particuliers...) ou être détruits en fonction de leur état.

Dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale sera autorisé :

- A sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :
  - Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
  - Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document (code barre rayé et estampillage « sorti de l'inventaire »)
- A mettre en œuvre la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

A chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire), cet état se présentera sous forme d'une liste.

Maryline Rebut précise que les associations peuvent être le Sou des écoles, pour leur vente en vide grenier par exemple, mais aussi les bibliothèques des classes. Les livres trop abîmés seront détruits.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** l'agent chargé de la bibliothèque à s'occuper du « désherbage » de la bibliothèque municipale de Villemoirieu
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire à l'application de cette délibération.

### **VENTE DE TERRAIN MR FERRUZ**

*Rapporteur : J. BRACCO*

### **Délibération N° 2022\_25**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande formulée par Mr FERRUZ d'acquérir une parcelle communale qui est accolée à deux de ces parcelles (parcelles AK10 et AK11 de Mr Ferruz).

Il s'agit de la parcelle AK 378 pour 01a39ca (139 m<sup>2</sup>) située entre les 2 parcelles de Mr FERRUZ précitée (derrière le mur en pierre, mur privatif de Mr FERRUZ) et la parcelle AK 1 de Mr DE SALLMARD Robert.

## Commune de VILLEMOIRIEU – PV du 02/05/2022

Les modalités proposées sont les suivantes :

- Prix de vente :  $0.50\text{€}/\text{m}^2 \times 139 \text{ m}^2 = \mathbf{69.50\text{€}}$
- Frais d'actes à charge de l'acquéreur
- Notaire en charge de la cession : Mme Christine BELMONT, 9 place du Monument à Crémieu

Jacques Bracco explique que lors d'un précédent Conseil Municipal, la sortie de propriété privée de la Commune de parcelles, avait été évoqué. Une délibération a été prise pour une vente pour la somme de 1€ symbolique mais le notaire a précisé que ce prix n'était pas possible. Nous fixons le nouveau prix de vente en s'appuyant sur le prix de vente du terrain agricole. Nous présentons donc une nouvelle délibération qui précise l'identité de l'acquéreur, le nouveau prix de vente et le nom du notaire missionné. Ces parcelles ont été balisées par un géomètre et sont notées au cadastre. Une fois votées, les deux délibérations concernées seront envoyées en Préfecture pour validation. Il faut tenir compte ensuite d'un délai réglementaire de deux mois avant de procéder à la vente.

### Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** cette proposition ;
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à cette transaction.

### VENTE DE TERRAIN MR COSTERG

*Rapporteur : J. BRACCO*

### Délibération N° 2022\_26

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande formulée par Mr COSTERG d'acquérir une parcelle communale qui est située entre les parcelles AK 335 et AK 9 de Mr Costerg.

Il s'agit de la parcelle AK 379 pour 57ca (57 m<sup>2</sup>) située à Malin place du Content.

Les modalités proposées sont les suivantes :

- Prix de vente :  $0.50\text{€}/\text{m}^2 \times 57 \text{ m}^2 = \mathbf{28.50\text{€}}$
- Frais d'actes à charge de l'acquéreur
- Notaire en charge de la cession : Mme Christine BELMONT, 9 place du Monument à Crémieu

Même situation que la délibération précédente (voir explications données ci-dessus) : Jacques Bracco explique que lors d'un précédent Conseil Municipal, la sortie de propriété privée de la Commune de parcelles, avait été évoqué. Une délibération a été prise pour une vente pour la somme de 1€ symbolique mais le notaire a précisé que ce prix n'était pas possible. Nous fixons le nouveau prix de vente en s'appuyant sur le prix de vente du terrain agricole. Nous présentons donc une nouvelle délibération qui précise l'identité de l'acquéreur, le nouveau prix de vente et le nom du notaire missionné. Ces parcelles ont été balisées par un géomètre et sont notées au cadastre. Une fois votées, les deux délibérations concernées seront envoyées en Préfecture pour validation. Il faut tenir compte ensuite d'un délai réglementaire de deux mois avant de procéder à la vente.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **VALIDE** cette proposition ;
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à cette transaction.

**BAIL DE CESSION DU DROIT DE PECHE « LA BESSEYE »**

*Rapporteur : J. BRACCO*

**Délibération N° 2022\_27**

Le bail de cession du droit de pêche concédé à l'Association communale « La Besseye » conclu pour 9 ans le 22 Avril 2022 arrive à son terme le 31 Mai 2022.

Ce bail lui donne le droit exclusif de pêche dans le plan d'eau de « la Besseye », dont la Commune de VILLEMOIRIEU est propriétaire, à charge pour cette association d'aleviner régulièrement, et d'assurer l'entretien et le gardiennage du site.

Toutefois, la cession du droit de pêche sur la propriété communale ne doit pas être un obstacle à la réalisation ou à la réfection d'ouvrages, aux travaux d'utilité publique, ainsi qu'aux actions dans le cadre de l'E.N. S (Espaces Naturels Sensibles du Marais de la Besseye).

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la reconduction ou la cessation de ce bail.

Le dernier bail date de 2013 et était prévu pour une période de 9 ans à savoir jusqu'en mai 2022. Il arrive donc à expiration et doit être renouvelé pour la même durée de 9 ans. Il sera effectif du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2031. Jacques Bracco rappelle que Villemoirieu est propriétaire d'un côté et Saint Romain de Jalionas de l'autre. Des modifications seront apportées sur certains tels que la mention du Ball trap qui n'a plus lieu depuis. La saison de pêche commence début mars jusqu'à fin décembre. Un projet de création de parking vers le plan d'eau est à l'étude. Il permettra aux pêcheurs de se garer sur le site mais sans être trop près des berges.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DECIDE** de reconduire le précédent bail pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2022, soit jusqu'au 31 Mai 2031, dans les mêmes conditions,
- **CHARGE** le Maire de signer la convention correspondante.

**AMENAGEMENT DU PÔLE URBAIN VILLEMOIRIEU – CREMIEU : VENTE DE TERRAIN**

*Rapporteur : J. BRACCO*

**Délibération N° 2022\_28**

Par les délibérations N° 2019-29 et N° 2019-30 du 12/07/2019, le Conseil Municipal a accepté d'acquérir :

- D'une part, auprès de l'EPORA le tènement cadastré AD 703 et AD 704 d'une superficie de 3 700 m<sup>2</sup> au lieu-dit Montiracle pour 198 670.45 € TTC (délibération N° 2019-29)
- D'autre part, auprès de CONSORTS JULLIEN, une bande supplémentaire de 1 700 m<sup>2</sup> de terrain, partie de la parcelle AD 705 pour 33 980€ (délibération N° 2019-30)

Soit un total de 5 400m<sup>2</sup>, dans le cadre du projet d'ensemble de requalification de l'entrée de ville commune à CREMIEU et VILLEMOIRIEU,

- Par la délibération N° 2022-02 du 24/01/2022, le conseil municipal a accepté la revente du terrain désigné comme « PARTIE B » sur le plan d'aménagement du 26.10.2021 pour 2 847 m<sup>2</sup> à 60€/m<sup>2</sup> (hors taxe et hors viabilisation) à un porteur de projet.

Le même porteur de projet a manifesté son intérêt, également pour la « PARTIE A » du plan d'aménagement du 26/10/2021 pour 2 262m<sup>2</sup> à 60€/m<sup>2</sup> (hors taxe et hors viabilisation)

Il s'agit d'une des parties du tènement Jullien racheté à l'Epورا. Sur ce terrain, nous avons reçu deux propositions de projet qui n'ont pas abouti. Le groupe Provencia est acquéreur du terrain à côté et est intéressé pour acheter l'ensemble des parcelles.  
Nous avons parlé de la première partie en Conseil, en présentant leur projet : 2 bâtiments R+1 sont prévus, respectant le PLU.  
Stéphane Coint précise que le PLU impose des bâtiments R+1 le long de la RD et laisse choix d'un étage ou non sur l'autre parcelle.  
Sur la seconde partie, un troisième bâtiment serait construit et dédié à du commerce et/ou des bureaux pour profession libérale.  
Jacques Bracco reprend en indiquant que la délibération présente l'autorisation de vente de cette 2<sup>e</sup> parcelle.  
Il sera vu avec le notaire si on procède à une vente globale ou à une vente de deux lots, mais on n'aura qu'un interlocuteur.  
Daniel Defrance demande s'il y aura des logements.  
JB répond que non, par ces terrains. Ils sont classés zones 1AUA donc dédiées au commerce, artisanat et bureaux.  
Le prix de vente au m<sup>2</sup> sera le même pour les deux terrains. Cette double vente permettra au budget de passer en excédent.

Daniel Defrance demande si cela rapportera plus en taxe en tant que commerce qu'en tant qu'habitation.

Jacques Bracco répond que oui.

Luc Chioetto demande si le projet de magasin Bio est toujours d'actualité

Jacques Bracco affirme que oui. Il précise aussi qu'un travail va être mené sur le point d'entrée de cette zone. Il sera décalé vers le bas pour une question de sécurisation du site, juste en dessous de l'emplacement du transformateur, en cohérence avec l'étude qui a été faite sur la circulation rue de la Gare. Une partie de l'aménagement sera à notre charge et l'autre à la charge du groupe Provincia et de la commune de Crémieu.

Julie Picard demande si la vente est conditionnée au Permis de construire.

Jacques BRACCO répond par l'affirmative.

Luc Chioetto interroge sur la prévision d'un étage sur le troisième bâtiment, qui semble prévu sur le plan à l'écran.

Stéphane Coint répond qu'à priori il apparaît sur le projet.

Jacques BRACCO précise que ce ne sera pas très haut.

*Arrivée de Sylvie Lassalle à 20h15*

Julie Picard demande si le nombre de stationnement prévu est suffisant.

Jacques BRACCO répond affirmativement. Il précise que la vente ne se fera pas de suite, le temps pour les deux notaires de s'accorder. Le permis de construire viendra ensuite. Le délai réglementaire nécessaire prendra plusieurs mois.

Il ajoute que cependant, il serait bien que la vente se fasse avant la fin de l'année car la somme est notée au budget 2022.

Sylvie Lassalle demande à quoi va ressembler le troisième bâtiment.

Stéphane Coint indique qu'il sera en cohérence avec les deux premiers présentés lors d'un conseil précédent.

Il y aura une unité de construction sur l'ensemble du projet.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

- **VALIDE** cette opération sur le principe (sa réalisation étant conditionnée à l'obtention d'un permis de construire) ;
- **ARRÊTE** le montant de revente du terrain désigné comme « PARTIE A » sur le plan d'aménagement du 26.10.2021 pour 2 262 m<sup>2</sup> à 60€/m<sup>2</sup> (hors taxe et hors viabilisation) ;
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

**INFORMATIONS PARKING DES CARS**

- Jacques BRACCO, Joëlle VARCELICE

Rencontre avec les dirigeants du groupe scolaire Jean Paul II/Paul Claudel.

Plusieurs questions ont été abordées :

- Parking parents actuel : il était prévu dans le projet initial 80 places mais quand le permis de construire a été déposé, il n'y en avait plus que 60 prévues. Il est donc un peu plus petit aujourd'hui. Une proposition a été soumise de prendre un peu du terrain d'à côté, mais l'équipe enseignante souhaite garder ce dernier tel quel pour les activités sportives.

- Augmentation des transports scolaires à venir : aujourd'hui 8 à 9 bus s'arrêtent mais dans les prochaines années, ce chiffre va augmenter. Il pourra y avoir 13 à 14 bus !

Le constat est fait d'un problème de sécurité à la descente des élèves. On s'est renseigné quant aux subventions mais aucune n'est donnée aux collectivités. En échangeant avec l'équipe pédagogique, cette dernière a indiqué qu'eux pouvaient bénéficier de subvention au titre de la sécurisation des abords du groupe scolaire à hauteur de 80% de la somme investie. Pour cela, il faudrait que la commune signe un bail emphytéotique avec le lycée / collège.

Sylvie Lassalle demande pourquoi la question ne s'est pas posée auparavant.

Jacques Bracco précise qu'au départ du projet, ce parking devait être à la charge de la Commune. Aujourd'hui, il existe une autre solution. Resteraient seulement quelques travaux d'aménagement de voirie à notre charge, qui eux pourront être subventionnés en tant que tels. Cela coûterait 150 000€ (subventionnés en partie) au lieu des 650 000€ voire 1,2 millions d'euros, prévus pour le parking, non subventionnés.

Julie Picard demande si on peut préciser dans le bail emphytéotique que ce dernier ne concernera que le parking.

Jacques Bracco précise que oui, cela impliquera qu'aucune construction ne pourra être faite sur ce terrain.

Joëlle Varcelice explique que certes, cela implique de céder un terrain communal à un organisme privé mais que d'un autre côté, les questions du coût et de l'économie à venir sont à prendre en compte.

Jacques Bracco indique que ce n'est qu'une information aujourd'hui et que de nouvelles rencontres vont avoir lieu avec les dirigeants du groupe scolaire pour en reparler.

Julie Picard demande de préciser dans le futur bail la mise en place d'une convention d'utilisation et prêt du gymnase du lycée aux associations de la commune en échange de la cession de terrain.

Joëlle Varcelice répond que la question a été aussi évoquée. Il faudra voir dans le document les conditions d'usage de la salle notamment par rapport aux sols. Figurera aussi une mention concernant les élèves en internat qui pourraient bénéficier d'adhésion aux associations qui utiliseront le gymnase.

Le dialogue est ouvert et de prochaines informations suivront.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Joëlle VARCELICE

**Associations / Evènementiel**

- La chasse aux œufs s'est déroulée le dimanche 17 avril dernier pour la première fois sur la Commune. 56 enfants étaient inscrits mais certains ne sont pas venus. Cet évènement est le fruit d'un travail de la Commission Bien vivre dans notre village et nous avons eu des retours très positifs. Les familles ont apprécié les œufs en plastique à trouver, mieux que des œufs en chocolat pour des questions d'hygiène. L'idée du passeport a beaucoup plu mais voir idée pour prolonger le temps de recherche, surtout pour les primaires.

- Commémoration du 8 mai : elle aura lieu à 11h30 et sera suivie d'un apéritif offert en salle d'activités si mauvais temps ou sur parking des services techniques s'il fait beau. Il y a besoin d'aide pour la mise en place des tables, nappes et préparation. Jean Michel Vallouis, Landry Germain et Luc Chioetto se portent volontaires.

- Fête des Mères : la manifestation prévue initialement le vendredi 27 mai est avancée au mercredi 25 mai pour cause de Pont de l'Ascension. Idem besoin d'aide pour l'installation : Cécile Chenard, Landry Germain et Daniel Defrance se proposent.

- Une nouvelle association s'est créée : elle se nomme « Créons du lien ». Elle reprend la Fête des Fours.

La Mairie va investir dans l'achat de matériel neuf pour les fours : petites panières pour les pains, spatule... Il sera mis à disposition des associations qui le demanderont et sera mentionné dans une convention de prêt. Chaque fois qu'une association empruntera du matériel, un état des lieux de ce dernier sera fait au départ puis au retour du prêt. Les services techniques auront la charge de vérifier la propreté, le nombre et l'état du matériel. Un nouveau pétrin est en place. La notice explicative sera à disposition de l'emprunteur.

Jacques Bracco précise que les fours font partie du patrimoine de la Commune et que des travaux ont été ou vont être prochainement réalisés sur les cinq fours pour un montant d'environ 35 000€. Il est donc important d'en prendre soin.

La Mairie mettra les moyens logistiques (matériel, fours, tables...) et apportera son aide aux associations qui le demandent.

- Le Sou des écoles organise son vide grenier le samedi 7 mai. Monsieur Pijolat a fait un appel aux parents car il y a besoin de monde pour encadrer la manifestation. La rue Lamartine sera fermée à la circulation jusqu'au parking. Les stands seront installés autour de la mairie et de l'église.

Il y aura une vente de livres désherbés par la bibliothèque ainsi que du matériel trouvé dans la salle de stockage au-dessus de la cantine. Deux billards appartenaient au FAR. La présidente a souhaité qu'ils soient donnés au Sou des écoles et vendus à leur profit. Ils sont très lourds et le plancher n'est pas solide par endroit ...

Dans cette salle, un grand nettoyage a été fait par les services techniques : les agents ont fait plus de cinq voyages avec le camion et la voiture pour emmener des choses à

## Commune de VILLEMOIRIEU – PV du 02/05/2022

la déchetterie ! Aujourd'hui, des emplacements dans la salle ont été délimités et attribués aux associations. Il leur a été demandé de bien l'entretenir et de ne pas déposer n'importe quoi.

- Un camion épicerie ambulante, « Atoutvenant », s'était installé sans autorisation sur le parking. Une rencontre a eu lieu avec la propriétaire afin de régulariser l'autorisation et le droit d'emplacement à payer. Il viendra les lundis et vendredis de 16h à 17h20 environ pour vendre des légumes et autres. Il sera vers le devant de la salle d'activités, emplacement sécurisé. Une proposition a été faite à la propriétaire d'aller aussi faire des permanences sur la place de Beptenoud. Maryline Rebut précise que c'est un petit test dans le sens du projet de marché local évoqué dans la Commission Bien vivre dans notre village, sur les jours et créneaux horaires sollicités.

Cécile Chenard soulève la question de l'éclairage public qui pourrait être éteint à certaines heures.

Jacques Bracco précise qu'il n'est pas possible de le faire pour des questions de sécurité des sites et sur la demande de la Préfecture ainsi que des habitants. Il va voir avec le TE38.

Sylvie Lassalle évoque le fait que cela peut être une volonté municipale d'économie d'énergie.

Jacques Bracco verra ce qu'il en est auprès des autorités compétentes.

- Edouard Goncalves

### **Travaux et voirie**

- Des plateaux ralentisseurs ont été posés rue Lamartine, ainsi que les panneaux correspondants et le marquage au sol. D'autres seront également faits sur les sites tels que Les Granges, Paradis, Moirieu... pour sécuriser les routes. Un travail est mené au sein de la Commission Sécurité. On fera au mieux en fonction du budget.

- Un enrochement a été réalisé sur le parking au niveau du restaurant Méli-Mélo. Cela évite le stationnement gênant, notamment pour les pompiers. Il était nécessaire de sécuriser le site. Il a été demandé aux entreprises de mieux gérer les stationnements.

- Des travaux ont eu lieu pour la remise en état d'un mur de soutènement sur la RD 18. Un véhicule de forage est tombé au-dessus d'une maison. Heureusement, le bras de forage l'a retenu. La route a été coupée à la circulation afin de dégager le véhicule. Le propriétaire d'une maison a été relogé par sécurité. Tout est rentré dans l'ordre rapidement.

- Des devis ont été demandés pour effectuer des travaux concernant le ruissellement Chemin de Jarnay.

- Une subvention de la DETR a été accordée pour les travaux de l'église. On attend d'autres réponses, notamment de la direction du Patrimoine et de l'Etat.

**Affaires scolaires**

- Du matériel a été racheté pour la cantine (four, cellule de refroidissement...) pour la somme de 22 000€
- Des travaux sont budgétisés dans la cadre du Plan école subvention du Département : réfection du toit, des plafonds, pergola, climatisation... pour la somme de 170 000€.
- Il faudra aussi couvrir la passerelle devant la maternelle afin de la protéger des intempéries et éviter le sol gelé en hiver.
- Pour les projets 2023 : il faudra travailler sur la cantine et sur le périscolaire car il y a de plus en plus d'enfants inscrits.
- 

- Stéphane COINT :

**Urbanisme**

- La révision du PLU est en cours. Plusieurs réunions ont lieu pour avancer dans le projet.
- Un permis d'aménager pour cinq lots va arriver mais on en reparlera lors d'une prochaine séance

- Jacques BRACCO :

**Divers**

- Les nouveaux horaires de fermeture de la mairie à 17h30 sont validés
- La mairie sera fermée pour le Pont de l'Ascension. Le personnel récupèrera les heures supplémentaires faites lors des élections présidentielles.
- Les travaux d'Enedis sont toujours en cours. Suite aux relances faites par la mairie, réponse est donnée que nous ne sommes pas prioritaires pour le moment...
- Il y a eu un souci concernant les radiations sur les listes électorales. Des courriers sont revenus avec la mention « n'habite plus à cette adresse », ce qui déclenche une possible radiation. Les personnes concernées doivent faire appel auprès du Tribunal pour être réinscrites.
- Elections législatives à venir les dimanches 12 et 19 juin prochains. Il faudra être vigilants lors des permanences effectuées pour éviter les erreurs car il y a des procurations à pointer, il faut avoir le même nombre d'électeurs sur les deux listes pointage et signatures...

La séance est levée à 21 H 27